



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mayotte - Université de plein exercice - IUT - Centre de recherche

Question écrite n° 15056

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'avenir du centre universitaire de Mayotte. Le centre universitaire de formation de Mayotte travaille en collaboration avec diverses universités métropolitaines (Aix-Marseille, Montpellier, Nîmes) et celle de La Réunion. Compte tenu du développement de la population du 101ème département, de 55 % de cette population qui a moins de 20 ans, de ses besoins d'accès à l'enseignement supérieur et à la formation supérieure ainsi que de la distance de Mayotte des universités françaises, il est nécessaire de développer, dans les meilleurs délais, l'enseignement supérieur et la formation supérieure à Mayotte. De plus, le vice-rectorat de Mayotte sera élevé en rectorat en 2020, ce qui ouvre la possibilité administrative de désigner le futur recteur chancelier des universités. De plus, tous les autres départements d'outre-mer sont dotés d'universités de proximité (Guyane, Réunion, Antilles). En outre, les spécificités de Mayotte en termes de biodiversité en particulier récifale et sa position centrale dans un environnement régional à forte potentialité de développement (Afrique australe, Afrique de l'est, sud-ouest de l'Indocéanie) sont patentes. Une université de plein exercice, un Institut universitaire de technologie (IUT), une école d'ingénieur et des centres de recherche à Mayotte sont légitimes, utiles au développement économique et social de Mayotte, nécessaire pour faire vivre l'égalité des chances des jeunes Mahorais et leur permettre d'accéder à l'emploi. C'est pourquoi il lui demande de lui faire savoir : premièrement, si elle est favorable et si elle entend étudier les modalités de transformation du centre universitaire de Dombeni en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, c'est à dire en université de plein exercice ; deuxièmement, si elle est favorable et si elle entend étudier la création d'un IUT ; troisièmement, si elle est favorable et entend étudier la création d'unités de recherche ; quatrièmement, si elle est favorable et entend étudier la création d'une école d'ingénieur à Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15056

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 mars 2019

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11304

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)